

Le comité de mises en candidature d'un club

La sélection d'un conseil d'administration équilibré et efficace est la responsabilité des membres qui élisent les officiers et les administrateurs. Le comité de mises en candidature doit présenter les meilleurs candidats possibles parmi lesquels les membres feront leur choix. Le comité doit être attentif aux différences entre la popularité et les capacités au leadership. Les candidats doivent, il va sans dire, être choisis en fonction de leurs capacités.

Ce chapitre vous donne tous les renseignements nécessaires relativement aux procédures d'élection, aux dates, aux postes à combler et à la sélection des candidats. Ces directives s'inspirent de la Constitution et des Règlements d'Optimist International ainsi que du document normalisé des règlements d'un club Optimiste. Les clubs doivent toujours s'assurer que leurs règlements s'y conforment.

Le comité de mises en candidature

Au plus tard le 1^{er} avril, le président doit, avec l'approbation du conseil d'administration, nommer un comité de mises en candidature d'au moins cinq membres. Étant donné que les vice-présidents en poste ont travaillé plusieurs mois avec différents comités, le comité de mises en candidature aurait avantage à les consulter en ce qui a trait aux intérêts et aux capacités des membres de ces comités.

Postes vacants

- a. Le président, élu pour un an,
 - coordonne et encourage la mise en application des programmes et des politiques du club
 - préside les réunions du club et les réunions du conseil d'administration
 - représente le club auprès de la communauté et des divers paliers d'Optimist International
 - fait les nominations nécessaires
 - siège au conseil d'administration du district.
 - b. Le président élu, élu pour un an, (facultatif)
 - siège au conseil d'administration
 - préside les réunions et agit en lieu et place du président en son absence
 - succède au poste de président automatiquement le premier jour de l'année suivante.
 - c. Les vice-présidents, élus pour un an,
 - assurent la liaison entre le conseil, le président et un groupe de comités
 - président les réunions du conseil d'administration en l'absence du président et du président élu
 - siègent au conseil d'administration
 - conseillent un groupe de comités assignés par le président
 - s'acquittent des tâches habituellement dévolues aux vice-présidents
 - s'acquittent de toute autre tâche assignée par le président.
 - d. Les administrateurs sont élus pour deux ans. Les élections, toutefois, ont lieu chaque année car on ne renouvelle que la moitié de l'effectif à chaque année. Nous recommandons un effectif de six administrateurs par club. (Lors de l'intronisation d'un club, trois administrateurs sont élus pour un an et trois autres pour deux ans.)
- Le conseil d'administration se compose du président, du président élu (facultatif), des vice-présidents, du secrétaire-trésorier (ou du secrétaire et du trésorier), du président sortant et des administrateurs. Ils :
- déterminent les politiques
 - élaborent des plans à court et à long termes
 - élisent et rayent les membres
 - supervisent les activités du club
 - stimulent les comités du club
 - supervisent le budget et s'occupent de la vérification annuelle des livres du club
 - déterminent les causes d'une diminution de l'effectif ou d'une faible présence aux réunions, et prennent les mesures correctives qui s'imposent
 - comblent les postes qui deviennent vacants durant l'année (les remplaçants restent en fonction jusqu'à la fin du mandat de la personne remplacée).

- e. Le secrétaire-trésorier n'est pas élu mais nommé par le président et ratifié par le conseil d'administration. Il n'y a pas d'avantage à diviser cette fonction. Il :
 - rédige les procès-verbaux des réunions du club et des réunions du conseil d'administration
 - reçoit et débourse tous les fonds du club
 - tient les livres du club
 - prépare les rapports financiers mensuels
 - s'occupe de la correspondance du club
 - prépare et soumet les rapports du club
 - tient les registres de recrutement, des marques de reconnaissance et des présences.

Tenue des élections

- a. Le président annonce la nomination du comité de mises en candidature au plus tard le 1^{er} avril.
- b. Le comité de mises en candidature remet au secrétaire-trésorier une liste alphabétique des candidats pour chaque poste, dans les 15 jours suivant sa formation; il faut au moins un candidat pour chaque poste.
- c. Le secrétaire-trésorier envoie à tous les membres la date des élections ainsi que la liste des candidats dans les sept jours suivant le rapport du comité. On peut, à cet effet, utiliser le bulletin du club.
- d. Les élections ont lieu, au plus tard, le 30 avril.
- e. Les résultats doivent être communiqués à Optimist International Canada avant le 20 mai.

Mode de scrutin

- a. Le président lit l'avis rédigé par le secrétaire-trésorier et préside les élections.
- b. Des candidats peuvent être proposés par l'assemblée.
- c. On procède à un scrutin séparé pour chaque poste.
- d. Lorsqu'il n'y a qu'un candidat pour un poste, le président peut demander un vote unanime.
- e. L'élection se fait par majorité des voix.
- f. Si le nombre de candidats pour la position d'administrateur dépasse le nombre de postes vacants, ceux ayant recueilli le plus de voix sont élus.
- g. Seuls les membres en règle peuvent se présenter aux élections et voter.
- h. Chacun ne peut voter qu'une fois.
- i. Tous les officiers et administrateurs du club entrent en fonction le 1^{er} octobre suivant les élections.

Choix des candidats

Le comité de mises en candidature doit choisir les candidats en fonction des qualités requises pour chaque poste. Les caractéristiques suivantes peuvent servir de guide pour déterminer les candidats ainsi que pour combler d'autres postes.

Altruisme : qualité essentielle pour tout leader de club.

Aptitude à administrer : il doit pouvoir diriger les affaires du club, en appliquer les politiques, en atteindre les buts, prendre les décisions et exercer de l'autorité.

Aptitude à déléguer : celui qui délègue son autorité doit faire confiance à ceux qu'il en investit, savoir reconnaître la contribution des autres et suivre de près l'exécution des projets.

Aptitude à diriger : un chef doit posséder et développer ses aptitudes à diriger les autres, à promouvoir la collaboration et à accepter les critiques de bonne grâce.

Aptitude à planifier : bien des objectifs et responsabilités des officiers requièrent une planification rigoureuse. La faculté de planifier est une qualité indispensable chez un dirigeant de club.

Art de vendre : l'aptitude à vendre des idées et des stratégies qui sauront éveiller l'intérêt des autres et gagner leur participation.

Esprit d'invention : les gens inventifs ont l'intuition, la créativité et l'imagination nécessaires pour animer ce qui pourrait n'être qu'une administration terne et monotone.

Expérience : le candidat doit avoir des antécédents de bon leadership, une excellente connaissance des méthodes Optimistes, avoir participé efficacement aux comités et à l'ensemble des activités du club.

Initiative : elle est indispensable pour stimuler et soutenir l'action des membres.

Inspiration : un chef doit avoir des idées, inspirer l'enthousiasme et concrétiser les projets.

Intégrité : l'honnêteté, la sincérité et la fiabilité sont les qualités d'un bon leader sur qui les membres peuvent compter.

Intelligence : le candidat doit pouvoir diriger efficacement, faire preuve de jugement et se montrer objectif dans ses décisions.

Intérêt : un chef doit faire preuve d'un authentique intérêt pour réussir, pour atteindre les buts de son club ainsi que pour la fonction qu'il remplira.

Optimiste : il doit se préoccuper des autres et désirer servir sa collectivité.

Personnalité : une moralité sans tache, une attitude amicale et une réputation irréprochable.

Tact : grâce au tact, on peut éviter l'embarras et atteindre ses objectifs sans diminuer les autres.

Talents d'orateur : il devra pouvoir présider les réunions d'une manière énergique et efficace et présenter ses idées en termes clairs et concis.

Entrevues des candidats

Le comité doit rencontrer personnellement chaque membre.
Au cours de cette entrevue, le comité doit :

1. Exposer clairement au candidat les responsabilités et les attributions inhérentes au poste. Même la plus occupée des personnes relèvera le défi si on sait le lui présenter.
2. Les responsabilités que l'on envisage de lui confier doivent être bien expliquées.
3. Évaluer l'appui qu'il recevra de sa famille et de son employeur.
3. Évaluer l'altruisme et la disponibilité du candidat.
5. Lui exposer les programmes de formation au leadership et s'assurer qu'il y participera. (Le budget du club doit prévoir des fonds pour participer aux dépenses).

Formation au leadership

Optimist International et ses districts offrent de nombreuses possibilités aux dirigeants, afin qu'ils se familiarisent davantage avec leur fonction et qu'ils apprennent les techniques qui les aideront à mieux remplir leur tâche.

Le congrès international : le congrès d'Optimist International offre des sessions de formation destinées aux présidents de club, aux secrétaire-trésoriers et autres dirigeants du club.

La conférence des présidents élus : il s'agit d'une session de formation destinée aux nouveaux présidents élus, organisée par les leaders de district, au cours du dernier trimestre.

Les congrès de district : l'essentiel de ces congrès qui ont lieu en août et septembre, est constitué de sessions de formation destinées aux dirigeants de clubs.

Les réunions de district : d'autres sessions de formation destinées aux dirigeants des clubs, ont lieu pendant les réunions de district et de zone tout au long de l'année.